

## Rapport d'activités 2012 - Association Inf'OGM

1. Publications Inf'OGM.....	2
1.1 Sites Internet.....	2
1.2 Le Journal, les alertes et les brèves internet.....	3
1.3 Les brochures.....	4
1.4 Moteur de suivi des autorisations.....	6
1.5 Diffusion.....	7
2. Les thèmes ciblés traités pour les acteurs politiques.....	8
3. Interventions / Formations.....	8
3.1 Conférences.....	8
3.2 Formations élus.....	8
4. Veille juridique.....	8
5. Veille Afrique.....	9
6. Veille Asie.....	9
7. Veille Océanie.....	9
8. Veille Europe.....	9
9. Les campagnes Inf'OGM.....	10
9.1 Campagne sur la transparence de l'information.....	10
9.2 Campagne sur le site interministériel.....	10
10. Mutualisation – Veille Citoyenne d'informations.....	10
10.1 Mutualisation des veilles juridiques du vivant.....	10
10.2 Mutualisation et veilles citoyennes d'information.....	10
10.3 PEUV.....	11
11. Partenariats.....	11
12. Politique de communication, promotion.....	11
12.1 Outils et actions.....	11
12.2 Relations médias.....	11

## 1. Publications Inf'OGM

### 1.1 Sites Internet

Le site internet d'Inf'OGM continue d'être une référence francophone en terme de suivi de l'actualité du dossier. En témoignent les statistiques annuelles de fréquentation en hausse par rapport à l'année 2011.

Le moteur de recherche sur les autorisations en cours au niveau européen (cf. paragraphe), mis à jour régulièrement, est un élément important de notre site.

#### Statistiques des trois sites internet pour l'année 2012 (avec comparaison par rapport à 2011)

	www.infogm.org		www.lesogm.org		Site élus	
	Visites cumulées 2012	Visites cumulées 2011	Visites cumulées 2012	Visites cumulées 2011	Visites cumulées 2012	Visites cumulées 2011
Janvier	18256	16359	1394	639	246	385
Février	20705	13766	1104	715 (+)	337	376
Mars	18669	13867	1128	723 (+)	256	328
Avril	11635	11452	842	511 (+)	173	247
Mai	12079	11814	751	657 (+)	149	183
Juin	8978	10325	362	254 (-)	120	179
Juillet	6089	6115	50	84 (-)	119	108
Août	4646	4995	118	122 (-)	84	110
Septembre	16582	9438	1671	283 (-)	358	273
Octobre	20337	10060	1816	673 (+)	306	171
Novembre	17163	16810	1624	1 011 (+)	288	300
Décembre	14529	14746	1372	965 (+)	190	198
<b>TOTAL</b>	<b>169668</b>	139747	<b>12232</b>	6637	<b>2616</b>	2858
<b>Total/mois</b>	<b>14139</b>	11646	<b>1019</b>	553	<b>218</b>	238

Concrètement, pour le site internet [www.infogm.org](http://www.infogm.org), 2012 a été une très bonne année, avec plus de 30 000 visiteurs cumulés de plus qu'en 2011 : l'affaire « Séralini » n'y est pas pour rien, mais elle n'explique pas tout car le début de l'année a été aussi très bonne en terme de visiteurs. Le site « les OGM en débat » a explosé en 2012 par rapport à 2011, le nombre de visiteurs cumulé ayant été multiplié par deux. En revanche, le site « OGM et collectivités locales » continue d'être peu visité, perdant 250 visiteurs par rapport à 2011.

#### La boutique en ligne

Depuis 2007, plusieurs produits sont proposés sur notre boutique en ligne. Abonnements et dons de soutien en ligne y sont présentés, les deux étant reliés directement avec la partie institutionnelle du site Internet. Les publications d'Inf'OGM ainsi que des productions extérieures sont disponibles sur cette boutique. La boutique contenait, fin 2012, onze dossiers thématiques publiés dans le journal bimestriel, seize brochures, quatre dossiers pédagogiques, douze DVD et cinq livres déjà proposés sur notre boutique en ligne en 2010. Ont également été ajoutés en 2012 :

- a) Deux publications d'Inf'OGM
  - « Expertise des OGM : l'évaluation tourne le dos à la science »
  - « Avec ou sans OGM, l'étiquetage décrypté »
- b) Trois DVD extérieurs à Inf'OGM
  - Les semences prennent le maquis
  - Les Moissons du Futur
  - Secret des Champs

## 1.2 Le Journal, les alertes et les brèves internet

### Le Journal Inf'OGM

Au 31 décembre 2012, le journal bimestriel Inf'OGM était adressé à 301 abonnés dont 34 structures et 267 particuliers. Au cours de l'année, Inf'OGM a publié 6 numéros bimestriels (du 114 au 120).

Le journal reste pour Inf'OGM le média historique de diffusion des actualités contextualisées et vulgarisées. Sa publication vient maintenant compléter le travail fait pour le site internet. Les articles publiés dans le journal peuvent donc être soit des articles originaux sur une actualité précise, soit des articles de contextualisation plus généraux, reprenant des informations précises déjà publiées sur internet. Enfin, le journal, disponible au format papier (et pdf) permet de continuer à assurer une diffusion de l'information hors des réseaux internet.

Outre les articles Inf'OGM, le journal a également reçu des contributions de personnes extérieures à l'association mais dont le travail s'inscrit dans la rubrique « ouverture ». C'est ainsi que la collaboration initiée en 2011 avec le Réseau Semences Paysannes a perduré en 2012. En effet, la volonté de mutualisation entre les thématiques OGM et semences s'est traduite par plusieurs articles publiés dans Inf'OGM et rédigés par le RSP :

- Journal 116 – Hybrides F1 : un outil efficace pour mettre les paysans sous dépendance
- Journal 117 - Brevet unitaire européen : quels impacts sur les semences ? Anne-Charlotte Moy (RSP) et Pauline Verrière (Inf'OGM)

Au-delà de la collaboration avec le RSP, on soulignera d'autres articles de rédacteurs autres que l'équipe de salariés (membres d'Inf'OGM ou personnes extérieures à l'association) :

- Journal 116 - La réversibilité : condition minimale nécessaire à la coexistence, par des membres du CEES du HCB
- Journal 116 - L'AESA : une indépendance sous influence, par Martin Pigeon, CEO
- Journal 117 - Biologie de synthèse : le vivant, simple machine..., par Bernard Edde, BEDE
- Journal 117 et 118 - Fiche technique sur le blé OGM, co-rédigée avec Rachel Dujardin, Greenpeace
- Journal 119 - Clinatex : de l'homme au cyborg, par Pièces et Main d'œuvre
- Journal 119 - Statistiques : le B.A. BA d'une étude de toxicologie, par Frédéric Jacquemart et Eric Meunier

Inf'OGM a continué, tout au long de 2012 à s'intéresser aux nouvelles techniques de biotechnologie (mutagenèse guidée, cisgénèse, nucléase à doigt de zinc...), aux micro-organismes ainsi qu'à la problématique des herbicides sur culture GM. En revanche, la problématique du « tronc » commun des nouvelles technologies a été peu suivie en tant que telle mais fut néanmoins, dès que cela se justifiait, intégrée dans nos nouveaux articles. Un dossier sur « l'affaire Séralini » a été publié dans le n°119, daté de novembre-décembre 2012. Ce dossier visait notamment à revenir sur les points saillants du débat qui a suivi la publication de l'article scientifique de l'équipe de G.-E. Séralini, ainsi que sur la manière dont les médias ont traité cette actualité, marquant les différences entre le travail d'une veille citoyenne d'information, qui a le temps pour traiter une information, et celui des médias généralistes qui sont dans un calendrier immédiat et ne peuvent que difficilement creuser tous les sujets traités.

Signalons qu'Inf'OGM réalise le journal bimestriel entièrement avec des logiciels en OpenSource : Scribus pour la mise en page, OpenOffice pour la rédaction des articles et Gimp pour le traitement des images.

### Les Alertes, une information gratuite et d'importance

Les alertes, qui mettent en avant des actualités particulièrement importantes (car traitées par Inf'OGM seule ou sous un angle différent), étaient adressées, au 31 décembre 2012, à 3181 abonnés, contre 2918 fin 2011, une progression moins forte qu'entre 2010 et 2011. Ces abonnés gratuits ont reçu 27 alertes dont la liste est donnée ci-dessous (36 alertes en 2011). Ces alertes concernent des actualités particulières mais également des annonces de publications Inf'OGM.

<b>Janvier</b>	- UE – Quatre autorisations d'OGM données la veille de Noël (2905 destinataires) - Avis scientifique du HCB sur la coexistence (2917 destinataires) - OGM : le gouvernement publie une ordonnance sur l'information et la participation du public (2925 destinataires) - Pour le CEES, la coexistence nécessitera de nombreux aménagements et sera coûteuse	<b>Juillet</b>	- A paraître : Avec ou sans OGM, l'étiquetage décrypté (3074 destinataires)
----------------	--	----------------	---

	- UE - L'évaluation des risques liés aux OGM : une réglementation affaiblie (2941 destinataires)		
<b>Février</b>	- UE - L'évaluation des risques liés aux OGM : une réglementation affaiblie (2941 destinataires) - France - Un pas de plus vers un nouveau moratoire sur le maïs OGM MON810 (2971 destinataires)	<b>Août</b>	
<b>Mars</b>	- Quatre sojas transgéniques autorisés dans l'UE (2987 destinataires)- Le Journal Inf'OGM n°115 (mars / avril 2012) vient d'être publié (2992 destinataires) - Un nouveau moratoire sur le MON810 sera pris le 20 mars 2012 (2998 destinataires) - OGM insecticide : des résistances d'insectes inquiétantes (3001 destinataires) - OGM : le maïs MON810 est interdit à la culture en 2012 (3002 destinataires) - OGM : une interdiction de mise en culture. Quid des parcelles déjà semées ? (3008 destinataires) - FRANCE : Malgré le recours de l'AGPM, il n'y aura pas d'OGM cultivé en 2012 (3021 destinataires)	<b>Sept.</b>	- Nombreuses réactions après la publication d'une étude explosive sur un maïs OGM (3105 destinataires)
<b>Avril</b>	- UE - Une orge cisgénique testée en champ au Danemark (3026 destinataires) - BRESIL - La justice refuse à Monsanto le droit de prélever des royalties sur le soja OGM (3030 destinataires)	<b>Oct.</b>	- OGM : des évaluations désastreuses et un débat mal posé (3129 destinataires) - Expertise des OGM : l'évaluation tourne le dos à la science (3137 destinataires) - Inde : un moratoire et des analyses de toxicologie à long terme recommandés (3143 destinataires) - La Commission européenne autorise un nouvel OGM à la commercialisation (3143 destinataires)
<b>Mai</b>	- La Commission européenne choisit d'ignorer un problème qu'elle-même juge important (3046 destinataires) - FRANCE - OGM : le Conseil d'Etat n'a pas annulé le moratoire sur le maïs MON810 (3046 destinataires) - France, Italie, Suisse : trois brèves importantes (3051 destinataires)	<b>Nov.</b>	- Le non à l'étiquetage des OGM l'emporte en Californie (3159 destinataires)
<b>Juin</b>	- Chaussures en peau de raie OGM : une belle arnaque... (3065 destinataires)	<b>Déc.</b>	- Nouvelle publication : Inf'OGM 120 (3181 destinataires)

### Les brèves, une information gratuite pour un suivi précis

cf. la rubrique « Site internet »

#### 1.3 Les brochures

En 2012, Inf'OGM a publié deux brochures, suivant ainsi un rythme établi depuis 2010.

Compte-tenu de l'importante actualité européenne en 2012 sur l'évaluation des risques, nous avons décidé de traduire la seconde brochure, « Expertise des OGM : l'évaluation tourne le dos à la science » en anglais et de la mettre en accès gratuit sur internet. Cette version anglaise avait été téléchargée 504 fois fin décembre 2012.

Le premier livret publié (<http://www.infogm.org/spip.php?article5166>) fut :

#### « Avec ou sans OGM : l'étiquetage décrypté »

Publié au moment de l'entrée en vigueur du décret gouvernemental qui définit les différentes possibilités d'étiquetage « sans OGM » sur les produits végétaux et surtout, nouveauté réglementaire majeure, sur les produits issus d'animaux nourris sans OGM, ce livret de 60 pages fait le point sur l'ensemble du dispositif français et européen en matière d'étiquetage de la présence ou de l'utilisation d'OGM dans des denrées.

La quatrième de couverture et le sommaire de ce livret :

Ce livret propose ainsi un tour d'horizon exhaustif de la réglementation française et européenne, une explication détaillée des questions techniques et une analyse des conséquences économiques. On entend souvent dire que l'Union

-----

européenne a le « meilleur » système d'étiquetage au monde : cela est vrai à plus d'un titre, mais certaines denrées, comme les produits issus d'animaux nourris aux OGM (viande, lait, œufs...), ou les plantes issues de certaines autres biotechnologies, restent tout de même non identifiées. Or, les plantes transgéniques (PGM) actuellement sur le marché - soja et maïs principalement - servent essentiellement à nourrir les élevages. La nouvelle réglementation française permettra donc aux éleveurs qui font le choix du « sans OGM » de valoriser ces produits auprès du consommateur. *A contrario*, les consommateurs pourront supposer qu'en l'absence de cette étiquette, les produits animaux seront issus d'élevage n'excluant pas les PGM des rations alimentaires. Ils disposent donc désormais d'un outil qui les aide à faire le choix de consommer avec ou sans OGM.

Le consommateur trouvera dans cette brochure des réponses à nombre de ses questions : que signifie exactement « sans OGM » ? Un seuil à 0% est-il techniquement possible ? Pourquoi différents laboratoires ne trouvent-ils pas nécessairement les mêmes résultats ?...

Enfin, de nombreux encadrés permettent de mieux comprendre les différents enjeux, avec des focus sur la problématique de la réglementation internationale liée à l'Organisation Mondiale du Commerce ou au Protocole de Cartagena ; la durée légale de l'alimentation « sans OGM » pour que le lait d'une vache ou la viande d'un poulet soient certifiés « sans OGM », etc.

Au final, un outil indispensable pour qui veut réellement comprendre et agir sur les filières avec ou sans OGM.

Introduction - Réglementation, seuil, coûts... : les besoins d'une explication

### **1 Des OGM dans l'assiette : -comment est réglementé l'étiquetage ?**

#### 1.1 « OGM » ou « contient des OGM » : -un cadre général et des règles particulières

##### 1.1.1. Que faut-il étiqueter ?

##### 1.1.2. Les exceptions à l'étiquetage obligatoire

##### 1.1.3. Mangeons-nous des OGM non autorisés dans l'UE ?

##### 1.1.4. Autre problème épineux : le miel contaminé par du pollen issu de maïs MON810

##### 1.1.5. Les « OGM cachés », une autre exception à l'étiquetage

#### 1.2 Un produit sans OGM, qu'est ce que c'est ?

##### 1.2.1. Tour d'Europe du « sans OGM : Autriche, Allemagne, Italie, Pays-Bas

##### 1.2.2. Le « sans OGM » français

##### 1.2.3. Un projet européen sur le sans OGM ?

##### 1.2.4. Consommer sans OGM : comment faire ?

### **2 - Seuil technique et moyens de contrôles**

#### 2.1. Un principe de base : la quantification se fait selon le pourcentage d'ADN

#### 2.2 Des mesures cependant très complexes

##### 2.2.1 Les limites de ce que l'on mesure

##### 2.2.2 Les incertitudes de mesures

##### 2.2.3 Des résultats de laboratoires fiables ?

##### 2.2.4 La biologie des plantes complique tout

##### 2.2.5 Les erreurs d'échantillonnage

##### 2.2.6 Les problèmes des plantes à plusieurs événements de transformation

##### 2.2.7 L'incapacité à différencier les lots de semences et graines

##### 2.2.8 Le « problème » de la quantité croissante

#### 2.3 Des contrôles légaux aléatoires

### **3. Les conséquences économiques de l'étiquetage**

#### 3.1 Peut-on calculer le coût de l'étiquetage des OGM ?

#### 3.2 Faciliter l'étiquetage : sortir de la dépendance au soja

#### 3.3 Qui doit payer pour ce surcoût ? Et comment l'affecter ?

#### 3.4 Les oppositions à l'étiquetage

### **Conclusion - Avec ou sans OGM : la bataille n'est pas gagnée**

Le second livret publié (<http://www.infogm.org/spip.php?article5238>) fut :

#### **« Expertise des OGM : l'évaluation tourne le dos à la science »**

La question des OGM reste enfermée dans des controverses conflictuelles qui masquent largement l'essentiel du problème : cette partie hors du champ de la technique conditionnant notre futur. Pour aborder la technique, afin de pouvoir passer à autre chose de plus intéressant et important, Inf'OGM a pris le parti d'éplucher quelques dossiers et de comparer les positions des experts lorsqu'ils sont en position de scientifique et lorsqu'ils sont en position d'expert, pour

mettre en évidence leurs contradictions. D'autant que l'Agence européenne de sécurité des aliments (AESA), interrogée pendant plusieurs années sur l'innocuité du maïs MON810, a finalement répondu à côté de la question, admettant implicitement ses faiblesses.

Concrètement... : tri des données, en ne retenant que celles qui sont favorables à l'industriel, puissance des tests statistiques si faible qu'on ne peut pratiquement rien voir (ce qui est pratique lorsqu'on ne VEUT rien voir), affirmations dépourvues de bases scientifiques, réponse malhonnête de l'AESA aux élus et ministres qui s'inquiétaient de ces anomalies, conclusion d'innocuité basée sur « le poids de l'évidence », qui signifie qu'aucune donnée ne vient réellement étayer la conclusion, test mis au point par Monsanto et imposé par l'ILSI qui montrerait, s'il était appliqué dans ce domaine et en suivant les raisonnements de l'AESA, qu'il serait très improbable que le choléra puisse être pathogène pour l'homme, bref, rien que de la « Science Saine », comme les experts européens aiment à qualifier leur activité.

« Vous mettez en avant la Science », dit Inf'OGM, « eh bien faites-en vraiment, en en suivant les règles élémentaires ». Pendant ce temps, les militants s'occuperont d'autre chose, quelque chose dont ils n'ont été que trop distraits par l'enfermement du débat, voulu par l'industrie et certains politiques, dans la seule question sanitaire.

Dans sa conclusion, Inf'OGM rappelle que les enjeux, maintenant, s'inscrivent dans le changement en cours du contexte culturel et éthique.

## **Introduction**

### **1. Le maïs MON810, présentation**

### **2. Les conditions de l'évaluation**

2.1. Identification abusive de la protéine insecticide du MON810 avec la protéine naturelle

2.2. Analyses en composition

2.3. Utilisation des données publiées et historiques

### **3. Analyses statistiques**

3.1. Les tests de toxicité subchroniques

3.2. Notions de base concernant les études statistiques faites dans ce cadre

3.2.1. L'erreur statistique

3.2.2. La puissance des tests

3.2.3. Les hypothèses nulles : différence ou équivalence

### **4. L'affaire MON810**

4.1. Le rapport de l'ANSES sur les statistiques

4.2. L'argument dose/réponse

4.3. La conclusion du rapport de l'ANSES sur le MON810

4.3.1. Les données histologiques

4.4. L'étrange posture de l'AESA

### **5. Evaluation allergologique**

5.1. Notions de base

5.2. « La protéine recombinante provient d'un organisme non allergisant »

5.3. Test de digestion in vitro

5.4. Méthodes bioinformatiques

### **6. Autres dossiers de demandes**

## **Conclusion : l'essentiel est masqué par l'évaluation technique**

Jacquemart, F., Expertise des OGM : l'évaluation tourne le dos à la science, édition Inf'OGM, octobre 2012, A4, 60 pages, 6 euros

### **1.4 Moteur de suivi des autorisations**

L'Union européenne est régulièrement saisie par quelques entreprises de demandes d'autorisation pour pouvoir commercialiser des Plantes Génétiquement Modifiées (PGM). Ces demandes sont traitées selon les procédures établies par la législation : soit la directive 2001/18, soit le règlement 1829/2003.

Si la législation impose à la Commission de rendre publics les différents documents liés au traitement de ces demandes d'autorisation, l'accès exhaustif à l'ensemble d'un dossier est/reste très difficile (documents répartis sur plusieurs sites internet, navigation jusqu'à chaque document non intuitive...). Depuis 2004, Inf'OGM assure le maintien en ligne du suivi des autorisations (<http://www.infogm.org/spip.php?rubrique445>). A l'heure actuelle, ce moteur de suivi est le seul permettant d'avoir l'intégralité d'une demande d'autorisation au sein de l'Union européenne, sur un site unique, libre d'accès. Inf'OGM y publie l'ensemble des documents issus du niveau européen ainsi que les documents français (avis du

HCB, de l'Anses).

La transparence est le premier enjeu du suivi des autorisations. Inf'OGM, œuvrant pour une telle transparence conformément à ses statuts, est donc engagée dans ce travail minutieux. Ce moteur constitue un outil indispensable et légitime pour la société civile car seuls les documents constituant l'ensemble de la procédure d'autorisation d'une PGM permettent de connaître la nature technique des PGM (quelle modification, pour quelles caractéristiques, quelles analyses de risques...), de confronter les discours et propos tenus avec la réalité des opinions scientifiques ou votes, d'interroger les parties prenantes sur tel ou tel point précis, de comprendre les problèmes rencontrés par les experts... Enfin, un tel suivi des dossiers permet de dénombrer précisément les PGM autorisées ou en cours d'autorisation. Une information importante pour les parties prenantes.

Le moteur de suivi des autorisations d'Inf'OGM fait l'objet de mises à jour mensuelles. Elles sont systématiquement répercutées auprès des structures de la société civile française et européenne via des messages postés sur des listes de diffusion. Enfin, lorsque les actualités sont importantes, des articles faisant le point sur les demandes d'autorisation sont rédigés.

### 1.5 Diffusion

Inf'OGM a maintenu sa présence dans plusieurs salons, conférences et autres manifestations. La volonté de l'association est d'être présente de manière plus importante pour les années à venir.

<b>Janvier</b> - Conférence Christian Vélot, Paris	<u>Diffusion :</u> -10 Journaux n°114, 20 bulletins d'abonnement
<b>Février</b> - Faites sans OGM, Thor - Conférence de Presse Elus du 44 sans OGM	<u>Diffusion :</u> - 46 journaux n°114, 60 bulletins d'abonnement - 3 journaux n°114, 15 bulletins d'abonnement
<b>Mars</b> - Salon Primevère à Lyon - Festival effet de CER à l'île St Denis - Salon Vivez Bio via OGM Dangers*	<u>Diffusion :</u> - 65 Journaux n°114, 120 bulletins d'abonnement - 10 journaux Inf'OGM, 25 bulletins d'abonnement - 30 Journaux n°115, 50 bulletins d'abonnement
<b>Avril</b> - Bio dans les étoiles	<u>Diffusion :</u> - 30 Journaux n°115, 50 bulletins d'abonnement
<b>Mai</b> - Stand AG des faucheurs	<u>Diffusion :</u> - 36 Journaux n°116, 50 bulletins d'abonnement
<b>Juin</b> - AG des Amis de la Terre* - Veille au grain*	<u>Diffusion :</u> - 15 journaux n°116 - 10 Journaux n°116
<b>Août</b> - CSFV*	<u>Diffusion :</u> - 25 Journaux n°117
<b>Septembre</b> - Conférence Régions sans OGM - Foll'avoine*	<u>Diffusion :</u> - 10 Journaux n°117 - 10 Journaux n°117, 5 journaux n°116
<b>Octobre</b> - Divers envois associations*	<u>Diffusion :</u> - 10 Journaux n°118, 10 n°117, 5 n°116
<b>Novembre</b> - Salon Marjolaine (Vincennes) - Intervention BEDE auprès d'étudiants* - Réunions publiques Pièces et Main d'oeuvre* - Rencontre des AMAP en Picardie*	<u>Diffusion :</u> - 10 Journaux n°116, 20 n°117, 120 n°118, 21 n°119 et 120 bulletins d'abonnement - 30 Journaux n°119 - 10 Journaux n°119 - 84 Journaux Inf'OGM, 85 bulletins d'abonnement, 20 VDP Brochure évaluation MON810
<b>Décembre</b> - Intervention à l'INSEP, Vincennes - Intervention ADEMUB, projection « Les Moissons du Futur »	<u>Diffusion :</u> - 15 Journaux n°119 - 14 Journaux 119, 20 bulletins d'abonnement
<b>DIFFUSION SUR EVENEMENTS - TOTAL 2012</b>	<u>Diffusion :</u> 654 Journaux Inf'OGM et 615 bulletins d'abonnement

\*Envois à d'autres associations dans le cadre d'évènements auxquels nous ne pouvions participer

## 2. Les thèmes ciblés traités pour les acteurs politiques

Depuis 2009, Inf'OGM a intégré dans ses objectifs et son travail d'apporter les informations et analyses d'actualités directement aux décideurs, entre autre les politiques : députés français, européens, le gouvernement... Nous avons donc, en 2012, été amenés à participer à des réunions, discussions, conférences avec ces acteurs. Au niveau français tout spécialement, Inf'OGM s'est attaché à apporter aux ministères impliqués dans le dossier, les informations importantes d'analyses sur l'évaluation des risques liés aux PGM.

Inf'OGM apporte également ses analyses à la Commission européenne (DG Sanco), ainsi qu'à des députés européens.

## 3. Interventions / Formations

### 3.1 Conférences

En 2012, l'équipe de salarié-e-s est intervenue à plusieurs reprises, réalisant presque autant d'interventions qu'en 2011 (14 en 2012, 18 en 2011). Comme souvent, il s'agit d'interventions généralistes. A noter qu'Inf'OGM a toujours du mal à pouvoir obtenir rémunération de ce travail, la grande majorité se faisant gratuitement.

<b>Janvier</b>	- Poitiers, intervention en marge du procès des faucheurs volontaires	<b>Juillet</b>	
<b>Février</b>	- Paris, intervention à l'Assemblée nationale	<b>Août</b>	
<b>Mars</b>	- Vendée, intervention à l'AG du comité de soutien des faucheurs volontaires - Limousin, intervention à la maison de la semence - Paris, intervention à la faculté Pierre et Marie Curie	<b>Septembre</b>	- Bruxelles, trois interventions lors de la conférence sur les zones sans OGM
<b>Avril</b>		<b>Octobre</b>	- Montpellier, intervention à l'Agro - Paris, intervention lors du festival Alimen'terre
<b>Mai</b>	- Nantes, intervention à la faculté de Nantes	<b>Novembre</b>	- Vincennes, intervention lors du salon Marjolaine
<b>Juin</b>		<b>Décembre</b>	- Vincennes, intervention à l'INSEP - Bretigny sur Orge, intervention lors d'un film-débat

### 3.2 Formations élus

Au cours de l'année 2012, Inf'OGM n'a pas animé de formations élus. Un travail en partenariat avec les groupes locaux et les élus continue néanmoins. Fin 2011, l'annulation de la mesure d'urgence et de la clause de sauvegarde interdisant les cultures de maïs MON810 depuis 2008, a provoqué un regain d'intérêt pour les positionnements municipaux sur la question des OGM. Inf'OGM a également accompagné des communes sur leur projet d'arrêt et vœu municipaux sur les OGM (commune du Thor et communes de Bretagne). Nous participons depuis quelques années à l'Assemblée Générale de l'association des collectivités sans OGM, en marge de la fête du Thor, l'occasion pour Inf'OGM de faire un point sur l'actualité auprès des élus membres de cette association. En 2012, Inf'OGM a également accompagné l'association Bruded, réseau de collectivités bretonnes, dont un certain nombre ont pris position sur les OGM en 2012. Nous avons participé à leur conférence de presse au Conseil Général des Pays de la Loire, annonçant ces prises de positions. En 2013, l'effort doit se poursuivre en partenariat avec les groupes locaux, auprès des collectivités locales pour relancer de nouvelles formations.

## 4. Veille juridique

Le travail de la veille juridique est codirigé par le Conseil d'administration d'Inf'OGM et un comité de pilotage de la veille juridique (CPVJ), composé de différentes structures nationales qui souhaitent bénéficier d'une expertise et d'un accompagnement juridiques dans le domaine des OGM (en 2012 ont cotisé totalement ou partiellement : Amis de la Terre, Agir pour l'environnement, ATTAC, Biocoop, Confédération paysanne, Greenpeace, FNAB, Nature & Progrès et l'UNAF).

En 2012, la veille juridique a suivi la mise en œuvre de la loi 2008 relative aux OGM par le biais de ses décrets et arrêtés d'application, et continué son travail sur les leviers d'action à l'échelle locale en matière d'OGM. Un travail important a notamment été réalisé sur la question de l'étiquetage sans OGM, dont le décret de mise en œuvre est entré en vigueur en juillet 2012 (voir 2.3 Les brochures). La veille juridique a suivi en 2011 l'annulation de la clause de

sauvegarde française interdisant depuis 2008 en France, la culture de maïs MON810, puis la mise en place d'une mesure d'urgence en mars 2012. Elle s'est également intéressée, auprès de structures parties à l'affaire, à la procédure judiciaire en cours devant le Conseil d'État tendant à l'annulation de ce nouveau moratoire français, une procédure qui devrait connaître son dénouement dans les mois à venir.

De 2010 à 2012, la veille juridique, accompagnée de son CPVJ, a travaillé sur la campagne « information et participation du public en matière d'OGM » (cf. paragraphe 9-1).

La mutualisation des veilles juridiques est également un projet important de la veille juridique (cf. paragraphe 10-1).

## **5. Veille Afrique**

Depuis quelques années, ce projet consiste en l'alimentation régulière de la liste de diffusion d'Inf'OGM sur l'Afrique. Cette liste de diffusion comporte 31 personnes inscrites, représentants de la société civile francophone africaine et d'acteurs français du débat sur les OGM.

En 2012, Inf'OGM a également apporté à la Copagen son appui juridique sur un avant-projet de règlement définissant le cadre juridique communautaire de biosécurité de l'espace UEMOA/CEDEAO/CILSS. La Copagen (Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain) est un mouvement citoyen ouest-africain, un réseau composé d'organisations de la société civile de neuf pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo), ainsi que la Guinée Conakry et le Tchad. Le mouvement rejette le génie génétique dans l'alimentation et l'agriculture. La mission de la coalition est d'œuvrer pour la sauvegarde du patrimoine génétique agricole africain, et pour une utilisation durable des ressources biologiques africaines, à travers la protection des droits des communautés locales et des agriculteurs. Le message de COPAGEN est : « Oui pour une recherche scientifique indépendante qui valorise les ressources biologiques locales et les connaissances traditionnelles et endogènes dans l'intérêt des petits agriculteurs et des consommateurs africains, non au brevetage du vivant et aux OGM face à tous les risques avérés et potentiels actuels qui y sont attachés. »)

## **6. Veille Asie**

Inf'OGM maintient, autant que possible, son suivi des actualités indiennes et chinoises. Ces deux pays restent en effet les principaux territoires « chauds » du dossier OGM en Asie (avec d'autres mais dans une moindre mesure « commerciale », comme les Philippines qui hébergent le Centre international de recherche sur le riz par exemple). Concernant l'Inde, les contacts existants se sont enrichis d'une rencontre avec un responsable de Greenpeace Inde et de la représentante de la coalition pour une Inde sans OGM en Europe, tous deux rencontrés lors de la conférence des zones sans OGM en septembre 2012 à Bruxelles. Inf'OGM a donc pu rapporter dans ses publications (site et journal) les nombreuses actualités qui ont émaillé l'année 2012 indienne (demandes multiples de moratoire par des instances politiques et scientifiques, interdiction de commercialisation de semences...).

Concernant la Chine, un contact a également été pris lors de la conférence des zones sans OGM. Ce contact a permis quelques échanges assez restreints pour l'instant. A ce jour, l'accès à l'actualité chinoise est donc toujours aussi compliqué, sinon impossible. Inf'OGM a été invité à donner une conférence en avril 2012 mais le Congrès en lui-même (payant) s'est avéré, dans sa préparation, mobiliser peu de Chinois et Inf'OGM a finalement décliné cette invitation.

## **7. Veille Océanie**

En 2011, Inf'OGM a été interpellée par un groupe local de Nouvelle Calédonie qui voulait comprendre l'imbrication du droit français, européen et international sur leur territoire à statut particulier. Ces échanges ont donné lieu à un article dans le journal d'Inf'OGM (<http://www.infogm.org/spip.php?article4821>), mettant en évidence le flou juridique sur cette question dans un certain nombre de territoires d'Outre mer. Depuis, le collectif Stop OGM Pacifique a initié un travail de mise en place d'une loi propre à la Nouvelle Calédonie pour encadrer les cultures sur leur territoire, mais également permettre une meilleure information des consommateurs, les produits importés étant très présents sur leur territoire et issus de pays aux règles d'étiquetage moins strictes que celles de l'Union européenne (notamment l'Australie). La veille juridique d'Inf'OGM a été sollicitée par Stop OGM Pacifique pour un éclairage sur la réglementation française, européenne et internationale en vigueur en la matière, ainsi que pour un appui dans la formulation d'une réglementation propre à la Nouvelle Calédonie actuellement en cours d'élaboration. Stop OGM Pacifique amorce des contacts auprès d'autres territoires de la région Océanie qui serait dans une situation juridique similaire.

## **8. Veille Europe**

Inf'OGM a maintenu son travail de lien avec les structures européennes investies dans le dossier OGM, qu'il s'agisse d'acteurs de la société civile (Amis de la terre, Greenpeace, Observatoire européen des entreprises, Oxfam, Via Campesina...) ou politiques (députés, Commission européenne...). Ce travail permet d'une part de diffuser en France les

actualités / analyses européennes et d'autre part, de diffuser au niveau européen les actualités / analyses françaises. Ce projet comprend principalement le travail d'apport aux décideurs politiques des analyses produites (cf. paragraphe « Les thèmes ciblés apportés aux acteurs politiques »).

## **9. Les campagnes Inf'OGM**

Depuis le séminaire Inf'OGM 2010, des campagnes sont menées par Inf'OGM. En 2011, Inf'OGM a ainsi travaillé sur la transparence de l'information, une des raisons d'être de l'association. Le travail fut mené à deux titres : transparence de l'information sur le sujet des PGM et rôle de Veilles Citoyennes d'Informations dans la dynamique de transparence des acteurs publics.

### **9.1 Campagne sur la transparence de l'information**

La veille juridique d'Inf'OGM a participé à l'émergence d'une réflexion commune sur l'information et la participation du public aux décisions prises en matière d'OGM. Sept associations membres du Comité de pilotage de la veille juridique (Amis de la terre, Confédération Paysanne, FNAB, Greenpeace, Nature & Progrès, Inf'OGM, UNAF) ont présenté leurs propositions au député Bertrand Pancher, en charge de la rédaction d'un rapport parlementaire sur les questions de gouvernance en matière environnementale. Ce rapport a été remis en février 2012 (<http://gouvernanceenvironnementale.files.wordpress.com/2012/02/rapport-c2ab-la-concertation-au-service-de-la-dc3a9mocratie-environnementale-c2bb.pdf>). A ce jour, il n'a pas abouti à un projet de loi.

En ce qui concerne l'information et la participation du public dans le domaine des OGM, la question, qui initialement devait faire partie d'un projet de loi plus globale sur la gouvernance environnementale, a été évacuée dans une ordonnance publiée en janvier 2012 (ordonnance n°2012-8) (cf <http://www.infogm.org/spip.php?article4982>). La veille juridique d'Inf'OGM (les Amis de la Terre, la Confédération Paysanne, Inf'OGM, Nature & Progrès, l'UNAF) a participé à la consultation publique ouverte sur le projet de texte, lequel est désormais en vigueur.

Avec la publication de ce texte, la campagne transparence est désormais achevée, mais la veille juridique d'Inf'OGM continue son travail de suivi des différents projets de texte sur ce sujet (par exemple sur l'élaboration d'un statut juridique concernant les lanceurs d'alerte).

### **9.2 Campagne sur le site interministériel**

Dans le cadre de sa mission de transparence des pouvoirs publics, Inf'OGM avait envisagé de mener une campagne sur le site interministériel [www.ogm.gouv.fr](http://www.ogm.gouv.fr), après avoir constaté certaines lacunes ou biais dans son contenu. Une liste des améliorations à apporter au site a été partiellement réalisée par l'équipe Inf'OGM. Mais, faute de temps, ce travail n'a pu aboutir à l'envoi d'un courrier, détaillant les demandes d'Inf'OGM à partir des lacunes constatées. Ce travail, qu'un administrateur bénévole devait mettre en œuvre, n'a finalement pas eu lieu en 2012.

## **10. Mutualisation – Veille Citoyenne d'informations**

### **10.1 Mutualisation des veilles juridiques du vivant**

Depuis 2010, Inf'OGM participe à la mutualisation des veilles juridiques du vivant recoupant les trois thématiques OGM, semences et pesticides et abeilles. Ces trois veilles doivent travailler ensemble pour étudier et anticiper les grandes évolutions communes à ces trois thématiques. Une liste commune aux trois CPVJ a été créée pour permettre ces échanges.

Inf'OGM encourage la création d'une veille juridique pesticides et abeilles en fournissant un appui méthodologique, et en suivant avec l'aide de la veille semences (Réseau Semences Paysannes) la thématique pesticides et abeilles. Cette veille juridique pesticide et abeilles n'a pas été formalisée en 2012, mais les veilles OGM et semences en ont assuré la continuité sur la base d'un financement reçu pour le projet de mutualisation, puis sur fonds propres. De nouvelles discussions à ce propos sont attendues en 2013 pour permettre l'avancée de ce projet.

Plus concrètement, les veilles semences et OGM mettent en œuvre cette mutualisation au travers de travaux communs (articles communs pour le journal d'Inf'OGM et participation à l'atelier Droits de Propriété Industrielle). Avec le départ d'Anne Charlotte Moÿ de la veille juridique semences et son remplaçant basé à Aiguillon, une attention particulière devra être portée pour permettre la continuité de cette mutualisation.

### **10.2 Mutualisation et veilles citoyennes d'information**

Le CA d'Inf'OGM avait décidé en 2011 de recentrer son action de mutualisation des veilles citoyennes autour de thèmes proches : pesticides, semences, OGM et abeilles. Fin 2011, les CA du Réseau semences paysannes (RSP) et d'Inf'OGM ont convenu de la possibilité de mettre à disposition un mi-temps de salarié d'Inf'OGM au RSP pour monter une veille citoyenne d'information semences (VCI S). Inf'OGM a fourni un gros travail durant 2012 pour trouver les financements nécessaires, mais, malgré des signaux positifs de la part de la Fondation de France (notamment lors d'une réunion

spécifique avec elle où le RSP et Inf'OGM étaient présents), cette dernière n'a pas souhaité financer le RSP pour monter cette veille semences. Elle a par contre proposé à Inf'OGM de commencer ce travail, en s'appuyant sur une partie du financement octroyé normalement pour le Journal pour 2013. Réunis le 13 février 2013, Inf'OGM et RSP ont convenu qu'Inf'OGM pouvait démarrer cette veille en son sein, mais, faute d'un financement suffisant, ce travail sera fait *a minima* (« léger » partenariat entre RSP et Inf'OGM), notamment pour que le RSP indique des sujets d'articles et des pistes d'enquêtes). Un premier travail concret de la VCI S pourrait être la valorisation de l'atelier DPI du RSP des 15 et 16 février 2013, avec les 12 ke que le RSP a obtenu grâce aux recherches de financement d'Inf'OGM.

### 10.3 PEUV

Inf'OGM a continué de suivre, bien que d'un peu plus loin, le travail de la structure Pour l'Emergence d'une Université sur le Vivant (PEUV). Ce suivi est né autour d'un projet concret, la formation sur les nouvelles techniques. L'objectif est pour Inf'OGM de fournir aux acteurs présents dans PEUV – qui sont demandeurs - des éléments de compréhension des modifications du vivant comme ce fut fait en 2011 avec la brochure sur les nouvelles techniques de biotechnologie. A noter que deux administrateurs d'Inf'OGM sont également administrateurs de PEUV.

### 11. Partenariats

Dans le cadre de ses projets, Inf'OGM continue à développer des partenariats plus précis avec divers acteurs. Ainsi, comme nous l'avons vu, l'année 2012 a permis à Inf'OGM de consolider et enrichir ses contacts avec des acteurs intervenant au niveau européen, et notamment la Commission européenne et l'Autorité européenne de Sécurité des Aliments (EFSA). Inf'OGM est également en contact avec quelques députés européens impliqués dans le dossier OGM ou souhaitant le suivre.

Au niveau français, si les contacts avec le ministère de l'Environnement sont maintenus, ceux avec le ministère de l'agriculture sont toujours difficile, sinon impossible, à établir. Il en est de même avec la DGCCRF, sous tutelle du Ministère de l'économie.

Côté société civile, Inf'OGM est bien implantée comme interlocuteur des structures françaises et bruxelloises. Concernant la France plus particulièrement, Inf'OGM est toujours une des structures référentes en termes d'information sur le dossier OGM.

En Afrique, les contacts sont établis avec la société civile comme le montre le projet Veille Afrique. Il en est de même en Asie et en Océanie.

### 12. Politique de communication, promotion

#### 12.1 Outils et actions

Inf'OGM continue d'utiliser les outils de communication élaborés en 2009 et 2010 (charte graphique, maquette du Journal, maquette des brochures, Vient de paraître...).

Par ailleurs, le travail de relation avec la presse continue ainsi que le celui sur Internet. Internet a en effet permis une large diffusion d'information – un vecteur de communication et de promotion en soi - avec la publication de 27 alertes, le maintien du moteur de recherche unique des autorisations européennes, la mise à jour des FAQ juridiques... Un travail plus poussé sur les outils « gratuits » d'Inf'OGM (listes de diffusion, fils RSS, réseaux sociaux...) a permis d'élargir encore le public de l'association avec une augmentation de 21% des destinataires des informations diffusées via ces produits.

Mais l'association est en manque d'une personne dédiée à ce travail de promotion et communication. Un recrutement reste possible sous condition de moyens financiers adéquats. Une réflexion aura lieu sur cela en 2013.

#### 12.2 Relations médias

Les informations d'Inf'OGM sont en règle générale relativement bien reprises avec notamment une trentaine d'interviews et environ 250 reprises d'articles et citations (aussi bien qu'en 2011). Nos tweets en particulier sont repris et redirigés, ce qui donne une plus grande diffusion à nos informations. Sans détailler l'ensemble des reprises d'informations, nous pouvons signaler les plus importantes :

- l'article sur l'échec du référendum californien sur l'étiquetage des OGM a été notamment repris sur le site de Bioaddict et sur le site <http://news.fr.msn.com/ecologie> qui sont deux sites très visités.
- notre enquête exclusive sur l'arnaque des raies transgéniques a fait l'objet d'un petit encart dans le journal *Le Nouvel Obs*, il a été repris par *Terra Eco* et d'autres.

Voici quelques médias qui ont repris chacun, plusieurs de nos infos : *Biocontact*, France Culture (la revue de presse sur le web), [/www.actualites-news-environnement.com](http://www.actualites-news-environnement.com), <http://www.journaldelenvironnement.net> [-----  
Rapport d'activités 2012 de l'association Inf'OGM](http://www.univers-</a></p></div><div data-bbox=)

nature.com, Alternatives Santé, L'Abeille de France (revue d'apiculture), reporterre.net, alerte-environnement.fr, actu-environnement.com/ae/, enviro2b.com, echo-nature.com, notre-planete.com.

Parfois, nous sommes juste cités, dans un article rédigé par un journaliste du média nous citant, comme ce fut le cas, pour des articles parus dans *Le Monde*, *Basta Mag*, *Terre-net.fr*, *les Echos*, *La France Agricole*, *futura-sciences.com*, *Agrisalon.com*, *Libération*, etc.